

<b>PROCES VERBAL CONSEIL DU 29 AOUT 2023</b>
--

**Présents :** Messieurs René CAILLEUX – Sébastien DOUAY — Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER– Jacques PINCHON – Jean-Paul DERMIGNY – Jérémy JADOUL  
Mesdames Caroline HENOCQ – Laurence DECAYEUX – Adeline BORRUECO (arrivée à 18 H 25)

**Absents Excusés :** Mesdames Mélinda DE ANDRADE – Gaëlle MILET (procuration donnée à Jérémy JADOUL) – Messieurs Thierry DUPARCQ (procuration donnée à Laurence DECAYEUX) - Joël HAPPE (procuration donnée à Jacques PINCHON)

**Secrétaire de séance :** Jérémy JADOUL

**Ordre du jour :**

- ↳ Marché de fournitures – autorisation (carte carburant)
- ↳ Autorisation à ester en justice contre les arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Douai
- ↳ ADICO – Renouvellement du contrat
- ↳ Chemin Tétard déclassement vente
- ↳ Rétrocession terrain RPC
- ↳ Vente Terrain Lotissement
- ↳ Arrêt Bus DOUVIEUX
- ↳ Subventions Associations
- ↳ Informations diverses sur la bibliothèque
- ↳ Elagage tilleuls suite à tempête
- ↳ Concessions cimetière

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2023**

Le compte rendu est adopté.

**11 pour – 0 contre - 1 abstention**

**Marché de fournitures – autorisation (carte carburant)**

Depuis juillet, les stations-service n'ont plus de caissier(ère). L'obligation de détenir une carte carburant s'impose. Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de souscrire une carte carburant à valoir auprès de LECLERC ENERGIE.

Après délibération le conseil approuve cette demande (*Délibération 2023/33*)

**12 pour - 0 contre - 0 abstention**

**Autorisation à ester en justice contre les arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Douai**

Le Maire rappelle que la Commune de Monchy Lagache s'est associée à : Associations pour la sauvegarde de l'espace naturel de nos villages en pays hamois (QUIVIERES), l'association vent de colère à VILLERS SAINT CHRISTOPHE, les communes d'ATHIES, QUIVIERES, UGNY L'EQUIPEE, MATIGNY, Messieurs d'ALLESANDRO, BOURLON, Madame BARTKOWSKI et Monsieur et Madame MIOT contre le projet éolien sur les communes de DOUILLY et MATIGNY.

Deux arrêts ont été rendus (14 juin 2022 et 27 avril 2023 par la cour administrative d'appel de Douai).

Il demande à l'Assemblée de se positionner quant à un recours de la commune devant le Conseil d'Etat. Coût environ 1200 €.

A l'unanimité des présents les membres s'accordent pour autoriser le Cabinet MUNIER APAIRE à ester en justice contre les arrêts de la cour administrative d'appel de DOUAI, devant le Conseil d'Etat, juge de cassation. (*Délibération 2023/34*)

*12 Pour - 0 contre – 0 abstention*

### **ADICO – Renouvellement du contrat**

Tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données. La Commune de Monchy-Lagache s'est conformée à cette obligation et a désigné l'ADICO. Le contrat conclu pour 4 ans est à échéance et doit de fait être renouvelé.

L'assemblée accepte l'offre de renouvellement de l'ADICO. (*Délibération 2023/35*)

*12 Pour – 0 contre – 0 abstention*

### **Chemin Tétard déclassé vente**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire enquêteur : déclassé du Chemin Tétard (période d'enquête du 1er au 15 juin 2023). L'avis émis est un avis favorable et est assorti de la réserve suivante : la partie qui dessert les habitations de l'impasse Tétard doit devenir après bornage un chemin communal, ce qui garantira l'entretien de ce chemin par la commune et l'accès des riverains à leur propriété. Après concertation le conseil décide de se conformer à cette réserve et à classer cette partie du chemin tétard en chemin communal de son début (carrefour du Café) jusqu'à la parcelle qui pourrait être vendue à TDF.

(*Délibération 2023/36*)

*11 pour – 1 abstention – 0 contre*

### **Rétrocession terrain RPC**

Il devient nécessaire, afin de transférer le budget RPC, de rétrocéder le terrain du RPC au SIVOS de la Vallée de l'Omignon. Le bornage ayant bien été effectué par le Cabinet de Géomètres CARON-BRIFFAUT, le Conseil approuve la continuité de cette démarche.

(*Délibération 2023/37*)

*12 Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

### **Vente Terrain Lotissement**

Un acquéreur est intéressé par un terrain de 772m<sup>2</sup> et a effectué une offre d'achat pour un montant de 21 616 € TTC.

Le terrain est celui en face du cimetière sur la partie gauche lorsqu'on se trouve face au cimetière.

Arrivée de Madame BORRUECO Adeline à 18h25.

Le Conseil municipal après délibération accepte cette offre et charge l'office notarial de Maître HANSART de mener à bien cette opération.

(*Délibération 2023/38*)

*13 pour – 0 contre – 0 abstention*

### **Arrêt Bus DOUVIEUX**

Pas d'accès sécurisé pour des enfants à l'arrêt de bus de Douvieux pour le ramassage scolaire, proposition de déplacer l'arrêt de bus à proximité de l'habitation des enfants concernés en utilisant un abri démontable. Le Maire fait part d'ajustements qui seront nécessaires car la loi

désormais impose que l'arrêt soit fait sous un lampadaire, comporte deux passages piétons, un marquage au sol et deux panneaux de signalisation et demande au conseil s'il valide ce projet. Intervention de M DERMIGNY qui souhaite privilégier la sécurité avant tout. Le Conseil s'accorde pour un achat d'abri-bus adéquat.

*(Délibération 2023/39)*

*13 pour – 0 contre – 0 abstention*

### Subventions Associations

Le Tissu associatif de la commune est vaste et riche de propositions. Le Conseil après délibération vote les subventions suivantes. Les Membres du Conseil Membres du bureau d'association ne prennent pas part au vote. *(Délibération 2023/40)*

Intitulé	Montant	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention	
Tennis Club	700 €	12	12			M. GRU ne prend pas part au vote
Club de l'Omignon	500 €	13	12	1		
A.D.M. R	1100 €	13	13			
Section locale A.C.P.G-CATM	1200 €* 1200 €	12	12			M. PINCHON ne prend pas part au vote
Comité des Fêtes	2600 €	9	9			MMES BORRUECO HENOCQ et MRS. DUPARCQ et JADOUL ne prennent pas part au vote
Parents d'élèves	500 €	12	12			Mme MILET ne prend pas part au vote
Ball-trap	100 €	13	13			
Scrapicalement	100 €	13	13			
Olympique Monchy Lagache	800 €	13	13			
Société de Chasse	200 €	12	12			M. DOUAY ne prend pas part au vote
Judo Club	500 €	13	13			
M'Dance et Cie	500 €	13	13			
<b>TOTAL</b>	<b>8800 €</b>					

\*1200 € se décomposant : 400 € subvention + 800 € pour le voyage scolaire

**Informations diverses sur la bibliothèque**

Le Maire fait part du refus du permis de démolir des deux anciens logements des instituteurs par les ABF.

Une réunion de conciliation est prévue le 04 octobre 2023.

L'ouverture officielle dépend de l'architecte.

**Elagage tilleuls suite à tempête**

Les tilleuls du jeu de paume sont bien abimés. Ceux de la de la rue des Bovines sont à élaguer. M Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'élaguer ces derniers.

Devis 19972 € HT.

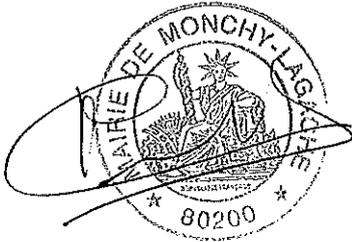
Le Conseil s'accorde pour faire établir d'autres devis avant de se positionner.

**Concessions cimetièrè**

Le Maire fait part de deux demandes d'extérieurs pour l'acquisition d'une concession dans le cimetière. Ces personnes ont des attaches dans la commune et ont motivé leur souhait d'acquisition en ce sens. Avant de rendre avis, le Conseil souhaite faire le point les possibilités de reprise de concessions.

La séance est levée à 19 h 40

Le Maire



Le secrétaire de séance